

# #5

# 2024 VOTRE GAZETTE NATURA 2000



Natura 2000 & la Communauté de communes de l'Estuaire  
Bulletin d'information N°5 - Décembre 2024

- ▶ L'année 2024 en bref
- ▶ L'année 2025 en approche
- ▶ Zoom sur le Phragmite aquatique
- ▶ Natura 2000 en action grâce à vous





## Edito

La Nouvelle-Aquitaine abrite une riche diversité de milieux naturels et d'espèces, grâce à l'étendue de son territoire, à sa géologie et à son climat. Pour mettre en avant ce trésor régional, 273 sites Natura 2000 ont été désignés.

Dans le nord de la Gironde, les deux sites Natura 2000 du Blayais s'étendent sur plus de 13 000 hectares. Bien qu'il soit difficile d'estimer le nombre d'espèces et d'habitats qu'ils abritent, nous pouvons souligner la présence d'au moins 10 habitats et de 56 espèces considérées comme rares et menacés en Europe.

Avec le soutien de ses partenaires, la CCE contribue à l'amélioration des connaissances naturalistes. À ce jour une dizaine de taxons, ou groupes d'espèces, ont été inventoriés dans le cadre de l'animation Natura 2000. Ces études ne cessent de nous étonner par la richesse et la sensibilité de cette biodiversité.

L'état de notre patrimoine naturel est en partie dû à l'engagement des acteurs locaux qui, jour après jour, prennent en compte les enjeux écologiques identifiés.

La biodiversité est un maillon essentiel de notre écosystème local. L'observer pour mieux le comprendre est un défi qui nous concerne tous afin de répondre aux enjeux de demain !

### Lydia HÉRAUD

Présidente du COPIL Natura 2000 et de la Communauté de communes de l'Estuaire.

Crédit photo : Alban Larousse, in Tanneberger, F. & Kubacka, J. (eds), The Aquatic Warbler Conservation Handbook. Brandenburg State Office for Environment (LfU), Potsdam, 260pp. Groupe de Chiroptère d'Aquitaine, AdobeStock

## L'année 2024 en bref

L'outil Natura 2000 permet une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et ouvre l'accès à des financements. Sur le territoire, l'engagement des acteurs locaux pour la nature s'illustre clairement à travers les chiffres de cette année 2024 : 835 hectares engagés dans un contrat MAEC, 957 hectares engagés dans la charte Natura 2000 et 27 hectares engagés dans un contrat Natura 2000.

## L'année 2025 en approche

Le Comité de Pilotage (ou COPIL) Natura2000 s'est réuni le 13 novembre dernier sur la commune de Braud-et-Saint-Louis. Différents points ont été abordés, dont le lancement d'une seconde campagne d'inventaire sur le Vison d'Europe (GREGE) sur la période 2025-26, en réponse à l'appel à projet de la DREAL et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'avis du COPIL a été sollicité sur les points suivants : Validation du bilan d'animation 2024 et du prévisionnel 2025



Vison d'Europe devant un piège à poils (GREG)

## Zoom sur l'étude des Chiroptères

Dans notre précédente édition (décembre 2023), nous évoquions le lancement d'une étude sur les chiroptères. Les résultats sont en cours d'analyse mais permettent déjà de confirmer la présence d'au moins 19 espèces de chauves-souris sur 34 espèces présentes en France métropolitaine.

### Colonie de Grand Rhinolophe et de Murin de Daubenton à Etauliers (GCA)



# ZOOM sur le Phragmite Aquatique

Un site Natura 2000 a pour objectif de protéger non seulement des espèces, mais également les habitats qu'elles occupent. En effet, la préservation de la biodiversité passe d'abord par la protection des espaces utilisés comme les zones d'alimentation, de reproduction, et de repos.

Sur les 13 324 hectares couverts par les périmètres des deux sites Natura 2000, on estime que 516 hectares sont occupés par un habitat du type phragmitaies, communément appelées roselières. La phragmitaie est un habitat caractéristique des zones humides où la végétation est dominée par le roseau (*ex : Phragmites australis*).

Dans le marais, la roselière se décline en différents types d'habitats naturels dont la "parvo-roselière". Il s'agit d'un habitat mixte qui correspond à une roselière hétérogène. La végétation y est basse et se compose principalement de roseaux, de carex, de scirpes, ... La parvo-roselière représente un enjeu majeur pour l'avifaune qui fréquente en particulier ce type habitat lors des haltes migratoires. On peut y retrouver de nombreuses espèces de passereaux paludicoles, de petits oiseaux de marais, tels que la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*).

À titre d'exemple, le Phragmite aquatique est un oiseau emblématique des marais bordant l'estuaire de la Gironde. Cette espèce transite par la France lors de sa migration post-nuptiale, durant laquelle les individus quittent le centre de l'Europe pour se rendre en Afrique subsaharienne. Cet oiseau utilise les parvo-roselières et prairies humides à scirpes ou carex comme lieu de halte migratoire, pouvant ainsi s'alimenter avant de

## Illustration d'une parvo-roselière



poursuivre son voyage. La population mondiale est estimée à moins de 30 000 individus reproducteurs, faisant d'elle une espèce menacée à l'échelle mondiale.

Un Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Phragmite aquatique a été mis en place pour la période 2022-2031. Ce dispositif vise à faire connaître l'espèce et à développer un réseau de haltes migratoires qu'elle peut exploiter. Localement, l'animation de la déclinaison régionale de ce PNA a été confiée en 2024 à l'association Biosphère Environnement. [https://pna-phragmite-aquatique.org/nouvelle\\_aquitaine](https://pna-phragmite-aquatique.org/nouvelle_aquitaine)

Pour préserver ces espèces, il est essentiel que chaque acteur du territoire prenne conscience de ces enjeux afin d'adapter ses pratiques de gestion. Les gestionnaires ont pu se réunir une première fois cette année au sein de la commission zones humides du SAGE Estuaire de la Gironde. Au sein du site Natura 2000, les préconisations pour la gestion des habitats du type roselières encouragent la mise en place de bandes refuges sur un tiers de la surface.

La restauration et l'entretien des roselières sont des actions pouvant être financées à travers un contrat Natura 2000 ou un contrat MAEC. Si vous souhaitez adapter vos pratiques de gestion aux enjeux écologiques, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Eau et Environnement de la Communauté de communes de l'Estuaire.

# Natura 2000 en action :

**Natura 2000 c'est quoi ?** Le premier réseau de sites naturels qui recouvre plus de 18% du territoire terrestre européen, qui en France s'appuie sur la voie de la concertation et du volontariat. L'application du dispositif Natura 2000 a 2 vocations : Ne pas dégrader l'état actuel de la biodiversité en analysant les impacts potentiels d'un certain nombre de projets via l'évaluation d'incidences / Améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité sur site via des outils de restauration/gestion des milieux naturels (charte, contrats, MAEC.)

## Natura 2000 et vous !

Vous êtes propriétaire, agriculteur ou ayant droits ?  
Natura 2000 vous propose :

- ▶ **La Charte Natura 2000** : Vous avez déjà des pratiques exemplaires ! La charte est une reconnaissance de l'Etat pour votre savoir-faire permettant une exonération foncière sur les parcelles engagées.
- ▶ **Le contrat Natura 2000** : Un coup de pouce financier pour restaurer un habitat naturel ! Vous prenez un engagement en faveur de l'environnement. En contrepartie l'Europe et l'Etat subventionnent certains de vos travaux : fauche avec exportation / restauration des prairies ou roselières / mise en place d'un pâturage / gestion des mares ou plans d'eau /...
- ▶ **Les MAEC, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** : Vous êtes agriculteur, les MAEC vous permettent de recevoir une subvention si vous adoptez des pratiques respectueuses, sur vos prairies par exemple : réduction ou absence de fertilisation, reconversion des parcelles cultivées en prairies...

## Zoom sur l'évaluation d'incidences :

Article L 414-4 du code de l'environnement : « *tout projet, lorsqu'il est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000, doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation du site* »

Quelques exemples de projets soumis à l'évaluation d'incidences : retournement d'une prairie / divers projets d'urbanisme / festivités ou manifestations locales /...

1. Pour savoir si mon projet/activité est soumis à une évaluation d'incidences, je me réfère aux arrêtés préfectoraux et /ou je peux contacter les services de l'Etat DREAL ou DDTM du département où se situe le projet, ou le chargé de mission Natura 2000 de la CCE.
2. J'élabore mon dossier d'évaluation d'incidences.
3. Je transmets ma demande à l'administration.

Pour faire cette démarche direction le site web de la DREAL Nouvelle Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>



**Philippe LABRIEUX**  
Vice-Président en charge de  
l'Eau-Environnement  
Maire de Val de Livenne

## CONTACT

### Des questions ?

N'hésitez à contacter votre chargé de mission Natura2000 qui pourra vous accompagner dans votre réflexion.

### Communauté de communes de l'Estuaire

38, avenue de la République - 33820 Braud et Saint-Louis

### Clément PIGNON

clement.pignon@cc-estuaire.fr  
07.78.47.66.37 ou 05.57.42.61.99